

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DJS 166** Subvention (2 000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne (12e).

**Mme Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 27 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne, domiciliée 20, rue Santerre (12e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne (48161 / 2017\_05109), pour son action « Un espace pour trouver sa place » dans le 2e arrondissement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

**Anne HIDALGO**